

Repères & Analyses Statistiques



Enquête Entrants au chômage en décembre 2008

Plus d'un chômeur sur deux a accédé à un emploi au cours des 6 premiers mois suivant son inscription

Près de quatre demandeurs d'emploi sur dix (39,0 %) inscrits au cours du mois de décembre 2008 ont retrouvé une activité six mois après leur inscription et 53,1 % ont accédé à un emploi au cours des six mois qui ont suivi l'inscription.

Le retour à l'emploi, s'il semble relativement rapide, se fait en revanche majoritairement (dans plus des deux tiers des cas) sur des emplois de courte durée : 49,1 % en CDD et 21,2 % en intérim pour 29,7 % en CDI.

Le motif d'entrée au chômage semble fortement conditionner la qualité de l'emploi retrouvé. Ainsi, les personnes inscrites suite à un licenciement, qu'il soit économique ou non, rencontrent plus de difficultés que les autres à se reclasser. En revanche, elles bénéficient de plus de stabilité dans le reclassement (42,7 % sont reclassées sur CDI).

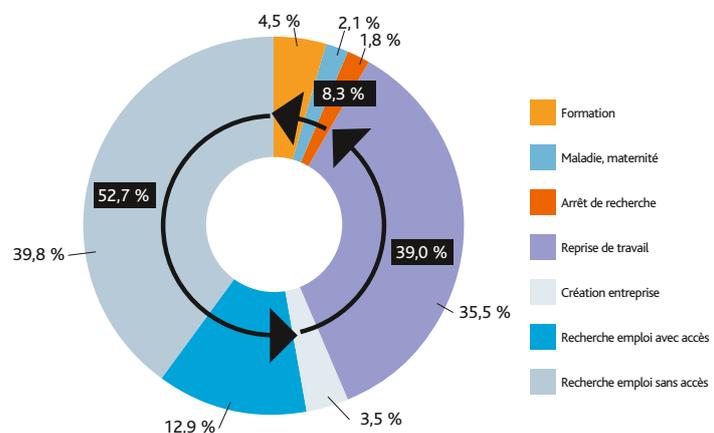
Si la vitesse de reclassement ne préjuge pas de la stabilité dans l'emploi retrouvé, elle permet cependant de maintenir une dynamique d'emploi. En effet, plus des deux tiers des personnes ayant eu un accès à l'emploi au cours des trois premiers mois suivant leur inscription sont toujours en emploi à 6 mois.

Six mois après leur inscription, 35,5 % des personnes interrogées ont retrouvé un emploi et 3,5 % ont créé leur entreprise. Plus de la moitié (52,7 %) sont toujours à la recherche d'un emploi mais, pour celles-ci, près d'une sur quatre a eu accès à un emploi au cours des six mois. Une part très réduite (4,5 %) suit une formation, 2,1 % sont en arrêt maladie ou congé maternité et 1,8 % ont abandonné toute recherche d'emploi (cf. graphique 1).

Globalement, le taux de reclassement est sensiblement le même pour les demandeurs d'emploi susceptibles de bénéficier de l'Assurance chômage (39,9 %)¹ et pour les demandeurs d'emploi non indemnisables (38,1 %)². En revanche, ce taux présente de fortes disparités selon les caractéristiques socio démographiques des demandeurs d'emploi.

Graphique 1

Situation en juin 2009 (soit 6 mois après l'inscription)



Source : Pôle emploi – Panel décembre 2008- vague 1

(1) Les demandeurs d'emploi susceptibles de bénéficier de l'Assurance chômage sont ceux bénéficiant d'un droit ouvert en ARE, qu'ils soient payés ou non.

(2) Cf. encadré Sources et méthodes.

Des taux de retour à l'emploi plus élevés chez les femmes de 45 ans et plus

Chez les hommes, la part de ceux qui ont retrouvé une activité (y compris création d'entreprise) s'élève à 39,8 % alors que, chez les femmes, ce taux s'établit à 37,9 %, soit 1,9 point d'écart. Ce différentiel se creuse légèrement pour les demandeurs d'emploi susceptibles d'être indemnisés au titre de l'Assurance chômage, pour lesquels il s'établit à 2,6 points (cf. tableau 1).

Cependant, cet écart de taux de reclassement entre hommes et femmes s'est très fortement réduit par rapport à celui observé lors des deux panels précédents, c'est-à-dire pour les inscrits de décembre 2006 et décembre 2004 (respectivement 11,6 et 11,8 points d'écart).

Ce différentiel de taux de reclassement, plus favorable aux hommes, n'apparaît pas dans toutes les tranches d'âge. (cf. graphique 2). En effet, les femmes âgées de 45 à 54 ans prennent l'avantage par rapport aux hommes en affichant des taux de retour à l'emploi supérieurs à ces derniers (38,7 % pour les femmes contre 36,7 % pour les hommes). L'analyse des taux de retour à l'emploi par tranche d'âge met en évidence une situation particulièrement difficile pour les plus jeunes. En effet, les moins de 25 ans arrivent en avant dernière position, ex-æquo avec les 45 à 49 ans, en affichant un taux de 37,6 %, suivis par les personnes de 55 ans ou plus qui enregistrent le taux de reclassement le plus faible, quel que soit le sexe, avec une moyenne de 28,1 %. Les 25 à 29 ans présentent quant à eux les meilleurs taux de reclassement (42,4 %), suivis de près par les 40 à 44 ans (42,2 %).

Ces résultats ne se vérifient pas pour les demandeurs d'emploi indemnisables, pour lesquels, les plus jeunes exceptés, les taux de retour à l'emploi diminuent avec l'âge. En effet, de 44,7 % chez les 25-29 ans, les taux se stabilisent chez les 40-44 ans à 41 % pour baisser de façon continue et atteindre le taux de 26 % pour les 55 ans ou plus.

Tableau 1

Taux de retour à l'emploi³ à 6 mois selon la situation au regard de l'indemnisation et du sexe

	INDEMNISABLE ASSURANCE CHÔMAGE	NON INDEMNISABLE ASSURANCE CHÔMAGE	ENSEMBLE
Hommes	41,0 %	38,6 %	39,8 %
Femmes	38,4 %	37,6 %	37,9 %
Ensemble	39,9 %	38,1 %	39,0 %

Source: Pôle emploi – Panel décembre 2008 - vague 1

L'inscription suite à démission ou fin de CDD conduit à de meilleurs taux de retour à l'emploi

Quel que soit leur sexe, les personnes qui déclarent comme motif d'entrée à Pôle emploi une démission ou une fin de CDD présentent les meilleurs taux de reclassement (respectivement 49,2 % et 43,3 %). À noter que ces derniers dépassent respectivement de 10 et 4 points le taux de retour à l'emploi moyen observé pour l'ensemble de la population qui s'élève à 39,0 %. (cf. tableau 2)

À l'opposé, la situation la plus difficile concerne les entrées pour cause de licenciement (hors licenciement économique) tant pour les hommes que pour les femmes, avec une moyenne de 31,5 %, suivie du motif « fin d'arrêt maladie, congés maternité » avec un taux de 34,0 %.

Pour les hommes, le retour à l'emploi semble plus facile lorsqu'il fait suite à un licenciement économique (40,7 % contre 34,4 % chez les femmes).

Quant au retour sur le marché du travail après une période d'inactivité, il semble plus favorable aux femmes dont le taux de reclassement (38,4 %) devance celui des hommes (35,0 %).

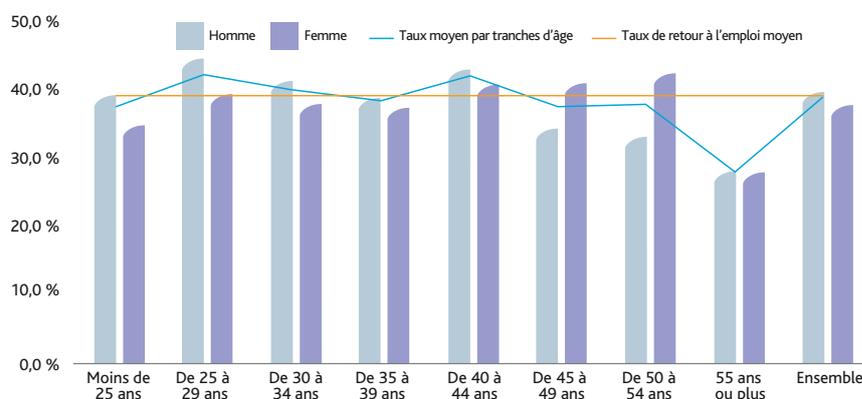
Par ailleurs, signe de la forte détérioration de l'emploi et en particulier de l'emploi intérimaire (-13 % au premier semestre 2009), le taux de reclassement observé pour les demandeurs d'emploi inscrits suite à une fin de mission d'intérim affiche un score plus faible (37,8 %).

L'enchaînement d'emplois réguliers semble faciliter la reprise d'une activité

L'analyse du passé professionnel des demandeurs d'emploi met en évidence leur difficulté à se reclasser lorsqu'ils ont connu des périodes d'instabilité professionnelle (alternance entre périodes de chômage et d'activité professionnelle ou travail occasionnel...) et ce, quel que soit le sexe.

Graphique 2

Taux de retour à l'emploi (yc création d'entreprise) à 6 mois selon le sexe et l'âge



Source: Pôle emploi – Panel décembre 2008 - vague 1

Tableau 2

Taux de retour à l'emploi à 6 mois selon le motif d'inscription et le sexe

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
Démission	52,0 %	45,6 %	49,2 %
Fin de CDD	44,2 %	42,5 %	43,3 %
Licenciement économique	40,7 %	34,4 %	38,6 %
Fin intérim	38,7 %	35,2 %	37,8 %
Fin d'études	38,0 %	36,9 %	37,5 %
Retour sur le marché du travail	35,0 %	38,4 %	37,3 %
Fin arrêt maladie, maternité	33,6 %	34,2 %	34,0 %
Licenciement (hors licenciement économique)	32,6 %	30,1 %	31,5 %
Ensemble	39,8 %	37,9 %	39,0 %

Source: Pôle emploi – Panel décembre 2008 - vague 1

(3) Cf. encadré Sources et méthodes.

En revanche, la pratique d'un emploi régulier ou encore l'enchaînement de plusieurs emplois sans interruption améliore significativement le taux de retour à l'emploi.

Pour trois des six familles passé professionnel étudiées (cf. graphique 3), les taux de reclassement diffèrent significativement selon le sexe. Dans le cas de multiples emplois antérieurs ou dans celui où le demandeur d'emploi n'a jamais travaillé, le taux de reclassement des femmes est très inférieur à celui des hommes (- 4 points dans le 1^{er} cas, - 5,8 points dans le second). En revanche, dans le cas d'un retour sur le marché du travail suite à une mise en parenthèse de la vie professionnelle, ce taux dépasse de près de 13 points celui des hommes (respectivement 27,0 % contre 14,2 %).

Une majorité d'emplois courts

Le reclassement sur CDI ne concerne que trois demandeurs d'emploi sur dix. Pour près de la moitié (49,1 %), ce reclassement s'effectue sur un contrat à durée déterminée et pour 21,2 % par le biais de l'intérim (cf. tableau 3).

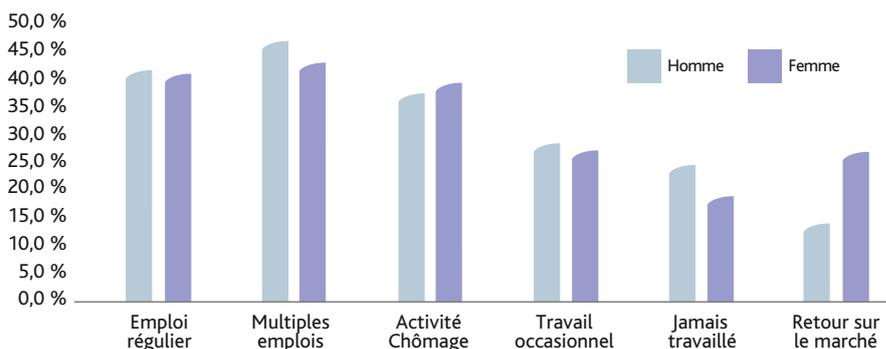
Cette prédominance des emplois courts se manifeste particulièrement chez les hommes. En effet, près des trois quarts des emplois retrouvés par les hommes sont des emplois à durée limitée et près d'un emploi retrouvé sur trois est une mission d'intérim. Chez les femmes, le CDD devance nettement les autres types de contrats avec 56,7 % des emplois retrouvés.

Le motif d'entrée au chômage et le parcours professionnel ont un impact sur la qualité de l'emploi retrouvé. L'expérience professionnelle ancrée sur des emplois stables augmente la probabilité de retrouver un contrat à durée indéterminée. En effet, la part de CDI dans les emplois retrouvés s'élève à 42,7 % parmi ceux dont le motif d'inscription est un licenciement (38,1 % pour les licenciements économiques, 45,7 % pour les autres licenciements) et s'établit à 34,2 % pour les personnes qui avaient un emploi régulier avant de connaître le chômage. À l'inverse, l'inscription suite à la fin d'un CDD ou d'une mission d'intérim réduit fortement cette probabilité de retrouver un emploi stable (respectivement 25,1 % et 13,0 % de CDI dans les emplois retrouvés). De même, l'enchaînement des périodes d'activité et de chômage ne favorise pas la stabilité du reclassement (22,1 % des CDI dans les emplois retrouvés).

Cependant, le passage par un CDD ou une mission d'intérim peut servir de tremplin pour retrouver un emploi stable. En effet, parmi les personnes reclassées à 6 mois sur CDI, une sur cinq avait, au préalable, accédé à un CDD ou à un emploi intérimaire.

Graphique 3

Taux de retour à l'emploi (y.c création d'entreprise) selon le sexe et le passé professionnel



Source : Pôle emploi – Panel décembre 2008 - vague 1

Tableau 3

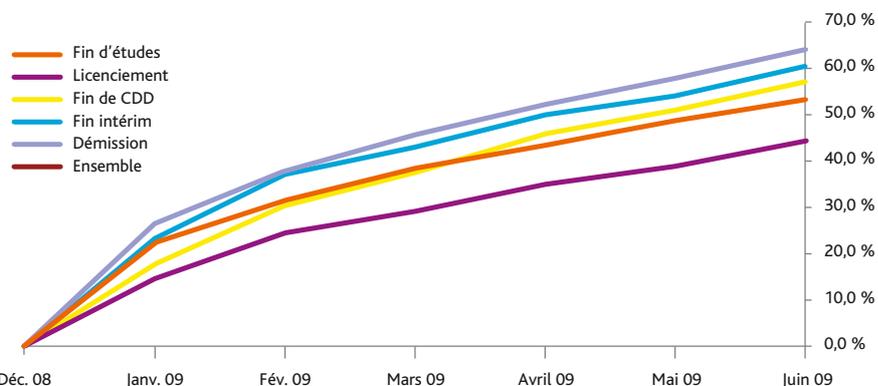
Évolution annuelle des effectifs salariés dans les trois grands secteurs

	CDI	CDD	INTÉRIM	ENSEMBLE
Hommes	27,4 %	43,0 %	29,6 %	100,0 %
Femmes	32,6 %	56,7 %	10,7 %	100,0 %
Ensemble	29,7 %	49,1 %	21,2 %	100,0 %

Source : Pôle emploi – Panel décembre 2008 - vague 1

Graphique 4

Évolution du taux d'accès à l'emploi selon le motif d'inscription



Source : Pôle emploi – Panel décembre 2008 - vague 1

Des reclassements rapides...

Près d'un demandeur d'emploi sur cinq est en emploi dès la fin du 1^{er} mois d'inscription et près d'un tiers à la fin du troisième mois. Le rythme de progression se ralentit sensiblement par la suite. Les demandeurs d'emploi inscrits suite à une démission sont particulièrement rapides à se reclasser (39,8 % de retour à l'emploi à trois mois) devant nettement les fins de missions d'intérim (33,2 %). À l'opposé, les demandeurs d'emploi inscrits suite à un licenciement sont les moins rapides à se reclasser (24,6 % à trois mois pour les licenciements économiques et 23,6 % pour les autres licenciements).

L'analyse fondée uniquement sur les taux de retour à l'emploi⁴ mois par mois conduit à une approche réductrice quant à l'appréciation du flux réel de chômeurs accédant à un emploi.

Aussi, l'utilisation du taux d'accès à l'emploi s'avère-t-elle nécessaire pour compléter l'analyse.

Plusieurs résultats confirment néanmoins l'étude fondée sur les seuls taux de retour à l'emploi (cf. graphique 4). Ainsi, les démissionnaires sont les plus rapides à accéder à un emploi (45,7 % à 3 mois), mais sont désormais talonnés de près par les intérimaires (43,0 %). À l'opposé de l'échelle se retrouvent les demandeurs d'emploi inscrits suite à un licenciement (29,0 %).

(4) Cf. encadré Sources et méthodes.

... permettant une dynamique d'emploi, à défaut de stabilité

Si l'accès à l'emploi dans les trois premiers mois se fait le plus souvent sur des emplois de courte durée (41,2 % de CDD et 30,1 % d'intérim), il permet cependant, de maintenir le lien avec le monde du travail et ainsi d'augmenter les chances d'être en activité au cours des mois qui suivent. En effet, plus des deux tiers de ceux qui ont eu accès à un emploi dans les trois premiers mois suivant l'inscription occupent un emploi à six mois. Cette part est légèrement supérieure chez les femmes (69,3 %). Ce résultat n'est guère étonnant au regard du poids plus important des CDI dans l'accès à l'emploi dans les 3 mois pour les femmes : plus d'une femme sur quatre, accédant à un emploi dans les trois mois suivant son inscription au chômage, a bénéficié d'un CDI contre un homme sur six (cf. tableau 4).

Pour autant, ce maintien du lien à l'emploi n'est pas le garant de la stabilité. En effet, pour près de 40 % des demandeurs d'emploi, ayant eu accès à un emploi dans les trois mois, l'emploi occupé à 6 mois est un emploi court et près d'un tiers se retrouve sans emploi, tandis que 21,0 % sont en CDI.

Pour la population accédant rapidement à un emploi et toujours en emploi à 6 mois, le type du contrat de ce premier emploi préfigure celui à 6 mois. En effet, pour ceux qui ont pu accéder à un CDI dans les trois premiers mois, et toujours en emploi à 6 mois, le CDI demeure majoritairement le type de contrat occupé (73,8 %).

Anita BONNET et Sandra GAUMONT
Département Enquêtes

EN SAVOIR PLUS

- BONNET (Anita), JASAROSKI (Edita), RODRIGUEZ (Olivier), « Forte progression du taux de reclassement en deux ans », Point'statis, n° 30, septembre 2007
- BONNET (Anita), GAUMONT (Sandra), « Panel des entrants au chômage de décembre 2008 – 1^{re} vague d'interrogation en juin 2009 – Résultats détaillés », Cahiers statistiques, n° 3, à paraître
- Sites Internet : www.pole-emploi.org
<http://info.assedic.fr/unistatis/index.php>

Directeur de la publication
Christian CHARPY
Directeur de la rédaction
Bernard ERNST
Réalisation
PARIMAGE

Tableau 4

Situation à 6 mois de la population de ceux accédant rapidement à un emploi (accès dans les 3 mois)

		ACCÈS DANS LES 3 MOIS				
		CDI	CDD	INTÉRIM	CRÉATION D'ENTREPRISE	ENSEMBLE
SITUATION À 6 MOIS	Hommes					
	CDI	76,2 %	9,8 %	4,4 %	3,8 %	17,9 %
	CDD	3,3 %	52,2 %	10,9 %	2,2 %	22,4 %
	Intérim	2,0 %	2,0 %	40,5 %	0,5 %	17,4 %
	Création	0,3 %	1,3 %	1,5 %	74,9 %	8,7 %
	Sans emploi	18,2 %	34,7 %	42,8 %	18,6 %	33,6 %
	Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
	Structure des emplois retrouvés au cours des trois premiers mois	16,4 %	33,1 %	40,4 %	10,1 %	100,0 %
	Femmes					
	CDI	71,9 %	9,2 %	6,3 %	6,6 %	24,7 %
	CDD	7,0 %	58,5 %	14,6 %	2,5 %	34,5 %
	Intérim	0,7 %	0,6 %	28,3 %	1,8 %	5,5 %
	Création	0,9 %	0,2 %	0,8 %	71,9 %	4,6 %
	Sans emploi	19,4 %	31,4 %	50,0 %	17,2 %	30,7 %
	Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
	Structure des emplois retrouvés au cours des trois premiers mois	25,8 %	51,2 %	17,2 %	5,7 %	100,0 %
Ensemble						
CDI	73,8 %	9,5 %	4,9 %	4,7 %	21,0 %	
CDD	5,4 %	55,7 %	11,8 %	2,3 %	27,8 %	
Intérim	1,3 %	1,2 %	37,4 %	0,9 %	12,1 %	
Création	0,6 %	0,7 %	1,3 %	73,9 %	6,9 %	
Sans emploi	18,9 %	32,9 %	44,6 %	18,2 %	32,3 %	
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Structure des emplois retrouvés au cours des trois premiers mois	20,6 %	41,2 %	30,1 %	8,2 %	100,0 %	

Source : Pôle emploi – Panel décembre 2008 - vague 1

Guide de lecture : parmi 100 personnes ayant accédé à un emploi dans les trois mois suivant l'inscription, cet emploi était un CDI pour 20,6 % d'entre elles, un CDD pour 41,2 % et un emploi en intérim pour 30,1 %. Parmi ceux accédant à un CDI, 73,8 % sont reclassés en CDI à 6 mois (76,2 % pour les hommes, 71,9 % pour les femmes) et 18,9 % sont sans emploi.

SOURCES ET MÉTHODES

POPULATION ENQUÊTÉE : lors des deux enquêtes menées précédemment par l'Unédic - la première auprès d'une cohorte d'inscrits en décembre 2004, l'autre d'inscrits en décembre 2006 - seuls les demandeurs d'emploi, pouvant bénéficier de l'Assurance chômage étaient concernés. Or, actuellement, la part des demandeurs d'emploi susceptibles de bénéficier de l'Assurance chômage est légèrement supérieure à 50 % de l'ensemble des inscrits. Il a donc été décidé d'élargir cette enquête à l'ensemble des demandeurs d'emploi qu'ils soient indemnisés ou non. Par conséquent, les résultats de cette enquête ne sont pas directement comparables avec ceux des deux panels précédents en raison de la structure de la population enquêtée. En effet, si la population des bénéficiaires potentiels de l'Assurance chômage est une population à dominante masculine (58 %) et composée majoritairement d'adultes aux âges intermédiaires (près des deux tiers sont âgés de 25 à 49 ans), la population des non indemnisables se répartit plus équitablement entre hommes et femmes (51 % d'hommes) et est nettement plus jeune (58,6 % sont âgés de moins de 30 ans). Les conditions requises pour bénéficier de l'Assurance chômage introduisent également une différence de structure dans les motifs d'inscription entre les deux populations. Un tiers des bénéficiaires potentiels de l'Assurance chômage se sont inscrits suite à un licenciement et un peu plus de la moitié suite à une fin de CDD ou intérim contre respectivement 11,5 % et 33,5 % des non indemnisables.

BASE DE SONDAGE : un fichier spécifique regroupant l'ensemble des inscriptions en catégorie 1, 2 et 3 au cours du mois de décembre 2008 a été constitué à partir du FHA (Fichier Historique Administratif).

ÉCHANTILLONNAGE : pour obtenir une précision jugée satisfaisante des estimateurs et atténuer le phénomène d'attrition aux vagues ultérieures de ce panel, l'objectif retenu est d'exploiter *in fine* un échantillon d'environ 9 000 répondants. Pour palier les risques liés aux numéros de téléphone manquants ou obsolètes et aux non-réponses auxquelles sont confrontés les enquêteurs, c'est un fichier d'environ 35 000 demandeurs d'emploi qui a été adressé au Crédoc pour procéder à l'enquête. Il s'agit d'un échantillon stratifié selon le sexe, l'âge et la situation au regard de l'indemnisation.

REDRESSEMENT : à l'issue de phase terrain, le Crédoc a fourni à Pôle emploi un échantillon de réponses exploitables de 9 100 personnes. Un redressement de type « calage sur marges » a été opéré en utilisant comme variables de calage les variables retenues dans la stratification.

DÉFINITIONS

Taux de retour à l'emploi : proportion de personnes en emploi à la fin d'une période.

Taux d'accès à l'emploi : proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période, mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période. Pour cette 1^{re} vague, la période étudiée est de 6 mois.